

----- Forwarded message -----

De :

Date: sam. 8 oct. 2022 à 16:16

Subject: Plainte collective bloc Tervueren (art. 10 ord. bruit) - bruit et vibrations sur la ligne de métro 1

To: Bourgmestre De Wolf

A l'attention de Monsieur le Bourgmestre d'Etterbeek

Concerne :

- bruit et vibrations sur la ligne de métro 1 - tronçon Merode-Montgomery
- plainte collective du bloc Tervueren-Bataves sur base de l'article 10 de l'ordonnance bruit

Monsieur le Bourgmestre,

De nombreux riverains des communes de Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre, ainsi que les communes, ont contacté la Stib ces derniers mois / dernière semaines afin de faire part de la forte augmentation des vibrations inhabituelles et des résonances sonores importantes au passage souterrain des rames de métro de la ligne 1.

Ce phénomène récent, observé par de nombreux riverains habitant aux alentours de la station de métro Montgomery ainsi qu'au niveau de l'avenue de Broqueville, impacte également de très nombreux riverains du bloc Tervueren-Atrébates sur Etterbeek, votre commune.

Par moments, ces fortes vibrations font trembler la base de nos immeubles. Ces nuisances allant en s'amplifiant, nous craignons les conséquences de ces vibrations sur la structure des bâtiments et sur l'état des murs ainsi que sur le confort de vie.

Les riverains ci-dessous souhaitent par la présente introduire entre vos mains une plainte conformément à l'**article 10 de l'ordonnance bruit** dont vous trouverez les détails via le lien <http://www.infobruit.brussels/fr/article10> :

1) périmètre dans lequel les nuisances sonores et les vibrations sont ressenties :

- du 55 au 91 avenue de Tervueren à 1040 Bruxelles
- du 3 au 27 rue des Atrébates à 1040 Bruxelles

2) localisation et description des nuisances sonores et des vibrations :

- en hauteur : des caves et entresols jusqu'au 2ème-3ème étage à front d'avenue / de rue
- en profondeur : jusqu'à 15-20m à l'intérieur des bâtiments

3) liste des personnes concernées (minimum au moins un tiers - propriétaires ou non, âgées de minimum de 18 ans) dans le périmètre incriminé :

55 av. de Tervueren	
57 av. de Tervueren	
59 av. de Tervueren	113 av. de Tervueren
61 av. de Tervueren	3 rue des Atrébates
63 av. de Tervueren	9-11 rue des Atrébates
65 av. de Tervueren	15 rue des Atrébates
69 av. de Tervueren	17 rue des Atrébates
73-75 av. de Tervueren	19-21 rue des Atrébates
77 av. de Tervueren	21 rue des Atrébates
79 av. de Tervueren	23 rue des Atrébates
83-85 av. de Tervueren	25 rue des Atrébates
87 av. de Tervueren	27 rue des Atrébates
89 av. de Tervueren	
91 av. de Tervueren	

Demandes :

Pouvons-nous vous demander de relayer cette plainte collective aux autorités concernées afin d'étudier les nuisances acoustiques et les vibrations du quartier et de prendre les mesures curatives qui s'imposent tout en vous faisant part de notre demande de faire procéder dès à présent à des états des lieux des bâtiments concernés.

Plusieurs riverains sont disposés à héberger dans leur entresol les appareils de mesure.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, à l'assurance de notre meilleure considération

.....